

Macal Truck Tarp Laminate

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Macal Truck Tarp Laminate est un film de vinyle coulé transparent mat recouvert d'adhésif transparent spécifique.

Le Macal Truck Tarpaulin Laminate est conçu pour protéger le film Macal Truck Tarp blanc mat imprimé.

Matériau frontal: 30 µm, vinyle coulé, ultra transparent mat

Adhésif: Adhésif acrylique transparent permanent

Protecteur: Papier Kraft blanchi couché de 135 g/m² avec impression grise à l'arrière.

UTILISATION HABITUELLE

Le Macal Truck Tarpaulin Laminate est conçu pour protéger le film Macal Truck Tarp White mat imprimé. Il en renforcera les couleurs et la durabilité.

Cet adhésif est adapté pour la lamination sur les impressions conventionnelles avec des encres souples, latex, à base de solvants, d'eco-solvants ou séchant aux UV.

TRANSFORMATION

Pour en savoir plus sur l'utilisation et la pose du film Macal Truck Tarp Laminate, veuillez vous reporter au BT 6.1 « Lignes directrices sur la manipulation, la transformation et la pose du Macal Truck Tarp ».

DURÉE DE VIE

2 ans entreposé à une température comprise entre 15 et 25 °C et avec un taux d'humidité relative d'environ 50 % (dans l'emballage d'origine).

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Valeurs moyennes Méthode

de test

Épaisseur		
Film + Adhésif (µm)	60	ISO 534

Données du matériau frontal, 23°C		
	Min 4,5	ISO 527-3

Résistance à la traction (N/15 mm)		
Allongement de rupture (%)	Min 150	ISO 527-3
Brillant	15	ISO 2813, 85°

Données sur l'adhésif, 23 °C

Décollement sur un fini miroir sur acier inoxydable (N/25 mm)

- 20 minutes	5	FTM 1
- 24 heures	7,5	FTM 1

Stabilité dimensionnelle

Rétraction (1 semaine à 70 °C posé sur l'aluminium)	Max. 0,2 mm	FTM14
---	-------------	-------

Plages de températures

Température minimale de pose (°C)	+10	
Plage de températures de service (°C)	-40 to +60	

DURABILITÉ ATTENDUE

Europe Centrale Zone 1

Non traité	5 ans	ISO 4892-2
------------	-------	------------

Note : L'exposition à des températures extrêmes, à la lumière ultraviolette, ainsi qu'aux conditions que connaissent les pays du sud de l'Europe, les régions tropicales, subtropicales ou désertiques entraînera une détérioration plus rapide. Cette constatation s'applique également aux zones polluées, aux régions à haute altitude et à l'exposition orientée vers le sud. La société n'offre pas de garantie de durabilité pour l'exposition horizontale

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Pour plus d'informations sur la durabilité et l'exposition, veuillez consulter le « Bulletin technique TB 7.5 Outdoor Durability of Mactac Graphics - Self-adhesive films» sur le site Web [www.https://www.mactacgraphics.eu](http://www.mactacgraphics.eu).

Avery Dennison garantit que ses produits sont conformes à leurs spécifications. Avery Dennison ne consent aucune garantie expresse ou implicite concernant les Produits, y compris, notamment des garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à une utilisation spécifique et/ou d'absence de contrefaçon. Tous les produits Avery Dennison sont vendus, sous réserve que l'acheteur ait déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à l'usage qu'il entend en faire. Le produit est garanti pendant une période est d'un (1) an à compter de la date d'expédition, sauf disposition expresse contraire mentionnée dans la fiche technique du produit. Tous les produits Avery Dennison sont vendus conformément aux conditions générales de vente d'Avery Dennison, cf.

<http://terms.europe.averydennison.com>. La responsabilité globale d'Avery Dennison vis à vis de l'acheteur, que ce soit du fait de négligence, rupture de contrat, allégations mensongères ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le prix des produits déclarés défectueux, non conformes, endommagés ou non livrés, ayant entraîné cette responsabilité, tel que figurant sur les factures (prix net) envoyées à l'acheteur, pour chaque évènement ou série d'occurrences. Avery Dennison ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis à vis de l'acheteur en cas de perte ou dommage indirect, accessoire, accidentel ou blessure, y compris, notamment, perte de profits anticipés, de clientèle, atteinte à la réputation, pertes ou dépenses résultant de réclamations de la part de tiers." www.dupontdata.fr